



2020 BUDGET CITOYEN



SOMMAIRE

Avant-Propos.....	4
I. Définitions des concepts de bases.....	5
II. Quelques définitions et principes budgétaires.....	8
2.1 Qu'est-ce que le budget de l'Etat?.....	8
2.2 Qu'est-ce que le budget citoyen ?.....	8
2.3 Quels sont les principes budgétaires majeurs ?.....	9
III. Comment le gouvernement prépare-t-il le budget ?.....	10
IV. Grandes orientations et priorités du budget 2020.....	15
4.1 Priorités du budget 2020.....	15
4.2 Hypothèses retenues pour arrêter le montant du budget	15
4.3 Objectifs du budget 2020.....	16
4.4 Quelques mesures fiscales du budget 2020.....	17
4.5 Orientations au niveau des dépenses.....	17
V. Budget 2020 en chiffres.....	18
5.1 Les données importantes.....	18
5.2 Recettes budgétaires.....	18
5.3 Principales dépenses de l'Etat.....	21
5.4 Affectation par secteur.....	22
5.4 Affectation des moyens budgétaires par ministère.....	23
5.6 Top 10 des programmes (Poids budgétaire).....	24
5.7 Quelques grands projets du gouvernement au titre des dépenses d'investissement.....	25
5.8 Dépenses de décentralisation.....	27
5.9 Déficit budgétaire et son financement.....	28
VI. Les documents de référence.....	30
VII. Les informations à utiles.....	30

AVANT-PROPOS

Dans le but de faciliter la compréhension de la manière dont l'État gère l'argent public et de rendre plus accessible l'information budgétaire à toute la population, le Gouvernement a décidé de publier chaque année, le « *budget citoyen* ». Ce document contient entre autres :

- 1) les principaux objectifs et indicateurs économiques et financiers ayant servi d'hypothèses à la confection du budget ;
- 2) les recettes attendues ;
- 3) les dépenses prévues ;
- 4) les programmes à financer ;
- 5) les mesures fiscales envisagées.

Par cette initiative, le Gouvernement applique la loi N°2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun.

Le budget citoyen est donc un outil privilégié et pratique pour présenter à la population les enjeux de développement, les problèmes socioéconomiques mais aussi les solutions envisagées. Ce document est destiné à favoriser la participation des Camerounais à la prise de décision et à responsabiliser le Gouvernement dans ses choix budgétaires. Il facilite l'accès des citoyens à l'information financière et fiscale et leur permet d'évaluer la pertinence des choix budgétaires par rapport à leurs attentes.

Pour faire du budget citoyen un document d'engagement de mon département ministériel au service d'une plus grande transparence et d'une amélioration du service public, l'édition 2020 adopte un langage plus simple et accessible, pour présenter la façon dont le budget est préparé et adopté mais aussi les grandes lignes, les priorités et quelques chiffres importants du budget 2020.

Le Ministre des Finance
Louis Paul Motaze

I. DEFINITION DES CONCEPTS DE BASE

Argent public	Argent qui provient de la collectivité à travers les impôts, les taxes et autres recettes et qui sert à financer la structure et les missions de l'Etat.
Améliorer le climat des affaires	Ensemble des mesures prises par le gouvernement pour attirer et créer de nouvelles entreprises qui vont générer des activités et des revenus imposables. Le climat des affaires est défini comme l'environnement politique, économique, institutionnel et réglementaire dans lequel s'exercent les affaires dans un pays.
Appui budgétaire	Un transfert de fonds au Trésor public réalisé par les organismes comme le FMI, la Banque mondiale, l'Union Européenne ou certains gouvernements étrangers, pour aider à financer le budget de l'Etat
Cadre de dépense à moyen terme	Instrument de programmation triennal glissant permettant de placer la gestion budgétaire dans une perspective pluriannuelle
Conférences budgétaires	réunions entre les cadres des ministères en charge du budget et des investissements publics et les représentants des ministères sectoriels pour s'assurer du respect par ces derniers d'un certain nombre d'éléments, notamment le respect des plafonds de dépenses notifiés, la prise en compte des orientations stratégiques de la stratégie nationale de développement, la cohérence et la pertinence des demandes par rapport à la performance projetée ou la vérification des éléments de coûts des activités proposées.
Croissance économique	Variation positive de la production de biens et de services dans une économie sur une période donnée. En pratique, l'indicateur le plus utilisé pour la mesurer est le produit intérieur brut (PIB).

Croissance du PIB réel	Pour éviter le problème dû à l'augmentation des prix, la croissance est calculée en «monnaie constante» (hors inflation), le P.I.B. étant corrigé de l'augmentation de l'indice des prix. Ceci permet de calculer une croissance en volume ou du PIB réel.
Dépenses courantes	Dépenses nécessaires au fonctionnement de l'Administration (paiement des salaires, achats des fournitures, des mobiliers et des matériels de bureau, etc.).
Dépenses en capital	Dépenses qui procurent généralement un avantage de longue durée (construction de barrages, des routes, des logements sociaux, etc.).
Déficit budgétaire	Solde négatif du budget d'un Etat pour une année donnée lorsque ses dépenses (hors remboursement d'emprunt) excèdent ses recettes (hors emprunt). L'Etat ne pouvant être en cessation de paiement, un déficit budgétaire nécessite que celui-ci contracte de nouveaux emprunts qui ont pour conséquence d'augmenter la dette publique.
Inflation	Augmentation durable, générale, et auto-entretenu des prix des biens et des services. Le taux d'inflation est généralement mesuré à partir de l'Indice des Prix à la Consommation (IPC).
PIB	Production de biens et de services dans une économie sur une période donnée. C'est l'indicateur par excellence de la performance et de la santé économique d'un pays
Processus budgétaire	Ensemble d'activités liées à la préparation, l'exécution et le contrôle du budget de l'Etat.

Protection sociale	Ensemble des dispositifs de prévoyance collective et de protection qu'une société accorde à ses membres pour les assurer et les aider à faire face aux principaux risques sociaux.
Recettes non fiscales	Recettes encaissées régulièrement mais qui ne proviennent pas des impôts (exemple : redevances, frais administratifs, revenus du domaine de l'Etat, etc.).
Responsable de programme	Collaborateur du Ministre chargé d'assurer la performance d'une politique ou sous politique conduite par le Ministère, au regard des objectifs qui lui sont fixés et des exigences de qualité de l'exécution du budget.
Service de la dette	Somme que l'Etat doit payer chaque année pour honorer sa dette (en termes de capital et intérêts calculés pour l'année).
Solde budgétaire	Différence entre les dépenses totales de l'Etat et ses recettes propres totales
Amortissement de la dette	Remboursement du capital d'une dette sur une période donnée
Dette non structurée	Dette non arrêtée par les parties contractantes
Droit d'accise	Impôt dû sur la consommation de certains produits de luxe ou à effet nocif à la santé. Le but recherché est de décourager la consommation de ces produits (tabac, alcool, ...)

II. QUELQUES DEFINITIONS ET PRINCIPES BUDGETAIRES

II.1. Qu'est-ce que le budget de l'Etat ?

Le budget de l'Etat est un document qui retrace l'ensemble des recettes et des dépenses de l'Etat prévues pour une période déterminée, généralement une année. Il dit combien l'État peut gagner comme argent (recettes) pendant douze mois, de janvier à décembre, et ce qu'il veut faire comme dépenses, pour régler les problèmes de développement du pays.

Les dépenses de l'Etat permettent au Gouvernement d'offrir à la population des services de qualité et de créer les conditions pour le bon développement des activités économiques.

La préparation du budget de l'Etat est généralement guidée par la recherche du bien-être de la collectivité nationale et surtout des couches les plus vulnérables ou défavorisées. Tout en veillant à la prospérité du secteur privé (particulièrement les entreprises privées), l'Etat, par le budget, assure la protection des populations fragiles et redistribue les richesses produites dans le pays.

Le budget de l'Etat est autorisé chaque année par le Parlement (Assemblée Nationale et Sénat) à travers le vote et l'adoption d'une loi appelée « *Loi de Finances* ». Le Président de la République promulgue (prend un décret qui permet d'appliquer) cette loi des finances.

II.2. Qu'est-ce que le budget citoyen ?

Le budget citoyen est un document simplifié qui traduit la Loi de Finances dans un langage plus simple et facile à comprendre pour tous les citoyens. Ce document contient des informations et des chiffres sur les recettes que l'État compte avoir et les dépenses qu'il va effectuer telles que l'acquisition des infrastructures (routes, électricité, eau potable, pistes rurales, etc.). Il présente la façon dont le budget est préparé et adopté. C'est donc un guide entre les mains de la société civile et des citoyens en général pour connaître et comprendre la Loi de Finances.

II.3. Quels sont les principes budgétaires majeurs ?

Lors de la préparation et du vote du budget de l'Etat, un certain nombre de principes budgétaires sont pris en compte. Ces principes sont : annualité, universalité, unité, non-affectation, équilibre.

- Le **principe d'annualité** signifie que le budget de l'État est voté chaque année (annualité du vote du budget et de l'autorisation de percevoir les impôts) et s'exécute pour le compte de la même année. L'exercice budgétaire coïncide avec l'année civile : l'exécution des dépenses et des recettes doit s'effectuer entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre.
- Le **principe d'unité** recouvre deux règles :
 - O la règle de l'**unité**, qui exige que le budget de l'État soit retracé dans un document unique (la loi de finances), pour assurer aux parlementaires une bonne compréhension du budget, et donc, un contrôle effectif sur les finances de l'État ;
 - O la règle de l'**exhaustivité**, selon laquelle la loi de finances doit prévoir et autoriser l'ensemble des recettes et des dépenses de l'État.
- Le principe d'**universalité**, dit que l'ensemble des recettes couvre l'ensemble des dépenses.
- Le principe de **non-affectation**, interdit de prévoir qu'une recette spécifique financera une dépense déterminée. Elle implique de verser toutes les recettes dans une caisse unique. Toutefois, le compte d'affectation spéciale constitue une dérogation au principe de non affectation des recettes.
- Le principe d'**équilibre** demande que le total des recettes de l'Etat soit égal au total des dépenses de l'Etat.

III. COMMENT LE GOUVERNEMENT PRÉPARE-T-IL LE BUDGET ?

Le budget est préparé sur toute l'année conformément au décret n°2019/281 du 31 mai 2019 fixant le calendrier budgétaire de l'Etat. Par ailleurs, la Circulaire du Président de la République relative à la préparation du budget de l'Etat précise les grandes orientations de la politique budgétaire ainsi que les dispositions pratiques pour l'élaboration du budget de l'Etat au titre de l'exercice à venir.

Cette préparation se fait en 5 principales phases : la phase préparatoire, la phase de cadrage macroéconomique et budgétaire, la phase d'actualisation des cadrages macroéconomiques et budgétaires, la phase de préparation détaillée du budget et la phase de finalisation et d'approbation.

La phase préparatoire consiste, pour le Responsable de Programme, à faire la revue de la mise en œuvre des activités de l'année écoulée y compris les projets d'investissement public dans l'optique de définir les projets et programmes prioritaires pour les trois années à venir.

Dans la phase de cadrage macroéconomique et budgétaire nous avons le cadrage macroéconomique qui dit comment la richesse de la nation (PIB) va évoluer. Pour ce faire, on utilise des informations sur :

- l'évolution du Produit intérieur brut (PIB) ;
- l'évolution de la production des principaux produits exportés (pétrole brut, cacao, gaz, etc.) ;
- l'évolution du niveau général des prix (inflation) ;
- l'évolution des prix mondiaux du pétrole brut, du cacao, du gaz et des autres principaux produits que le Cameroun vend à l'étranger ;
- l'évolution du taux de change FCFA/ dollar US c'est-à-dire l'évolution de la valeur du FCFA par rapport au dollar américain (le dollar américain étant la monnaie que l'on utilise pour vendre nos produits et particulièrement le pétrole brut) ;
- l'évolution d'autres agrégats économiques (grands chiffres qui présentent l'état de santé de l'économie) : Masse monétaire, Déficit budgétaire, Revenu national, etc.

Par la suite, le cadrage budgétaire prévoit combien l'État peut avoir comme argent en collectant, au cours de l'année suivante, les impôts, les taxes, et autres ressources telles que celle liée à la vente du pétrole brut, et les recettes de services (domaine, pesage, péage, ...).

On se sert ainsi du cadrage macroéconomique pour élaborer le cadrage budgétaire qui est un tableau qui met, face à face, les ressources que l'État pourra avoir et les dépenses que l'État prévoit faire sur une période de trois ans.

Les prévisions budgétaires issues du cadrage macroéconomique et budgétaire sont soumises à l'examen des parlementaires pour avis au cours du Débat d'Orientation Budgétaire.

La principale activité de la **phase d'actualisation des cadrages macroéconomique et budgétaire**, c'est l'organisation des Conférences Elargies de Programmation et de performance associée. Elle intervient après la notification par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement des enveloppes triennales de dépenses aux chefs des administrations participant du budget de l'Etat (organes constitutionnels, départements ministériels et institutions).

Lors des Conférences Elargies de Programmation et de performance associée, les cadres de dépenses à moyen terme sont examinés et validés.

La phase de Préparation détaillée du budget et d'élaboration des documents budgétaires débute par la transmission de la lettre de cadrage du Premier Ministre informant chaque ministre du montant maximum de l'enveloppe budgétaire (moyens financiers) qu'il aura pour réaliser ses missions pendant un an.

Chaque Ministère à son tour répartit le montant de son enveloppe budgétaire (moyens financiers) entre les différents programmes (activités et opérations de son département ministériel).

Les conférences budgétaires constituent un cadre de discussion entre les Administrations qui élaborent le budget de l'État (MINFI et MINEPAT) et les différents Ministères conformément aux orientations du Premier Ministre et à la répartition des enveloppes entre les différents programmes.

Après cela, le projet de budget est examiné et adopté par le gouvernement en Conseil de Cabinet, puis transmis au Parlement (à l'Assemblée Nationale et au Sénat).

Ainsi, chaque année, le gouvernement soumet à l'appréciation du Parlement ses projets de mobilisation de ressources tant au niveau national qu'international et ensuite demande son accord pour l'utilisation de ces ressources pour faire des dépenses. Le budget de l'Etat est voté dans le cadre d'une Loi, c'est la Loi de Finances.

À l'image de toutes les autres lois, la Loi de Finances, une fois votée, est signée et publiée par le Président de la République. Cette étape est appelée promulgation. À travers la promulgation, le Président donne l'ordre aux structures compétentes d'exécuter le budget qui a été voté.

Pour résumer, quelques éléments clés du processus de préparation et du vote du budget de l'Etat.

PHASES	ETAPES	INTERVENANTS		DELAIS
		RESPONSABLES	ROLE DU RESPONSABLE	
Phase préparatoire	La revue des projets d'investissement public	Responsable de Programme	Il identifie et examine les projets d'investissement public ainsi que leurs modalités de financement et d'exécution.	31 mars
	La revue de la performance	Responsable de Programme	Il s'agit ici de faire le bilan des programmes existants, s'ils ont atteints les objectifs fixés dans le budget antérieur.	31 mars
Phase de cadrage macroéconomique et budgétaire	Elaboration des cadrages	Comité de Cadrage	Ici l'on prévoit les recettes et les dépenses sur trois ans.	<ul style="list-style-type: none"> - 31 mai première version - 10 juin deuxième version - 20 juin transmission au Parlement - 25 juin signature de la circulaire présidentielle sur la préparation du budget
	Tenue du Débat d'Orientation Budgétaire	Gouvernement	Il présente aux parlementaires les orientations prises par le gouvernement pour élaborer le projet de budget de l'Etat pour avis.	Pendant la session de juin

PHASES	ETAPES	INTERVENANTS		DELAIS
		RESPONSABLES	ROLE DU RESPONSABLE	
Phase d'actualisation des cadrages	Tenue de la conférence élargie de programmation et de performance associée	MINEPAT/MINFI	Ils examinent et valident avec, les ministères sectoriels, le Cadre de dépenses à moyen terme	Fin juillet
Phase de Préparation détaillée du budget et des documents budgétaires	La notification des plafonds de dépenses annuelles	Premier Ministre, Chef du Gouvernement	Il communique le niveau maximum de dépenses des administrations en fonction des contraintes issues du cadrage.	20 août
	Les conférences budgétaires	MINFI/MINEPAT	Ils examinent les projets de budget des institutions et des ministères.	20 septembre
Phase de finalisation et d'approbation	Finalisation du projet de loi de finances	Gouvernement	Il examine et adopte, en conseil de cabinet, le projet de Loi de Finances.	Dernier jeudi du mois de septembre
	Transmission au parlement	Présidence de la République	Il transmet à transmis à l'Assemblée Nationale et au Sénat, le projet de Loi de Finances ainsi que ses annexes.	15 octobre

IV. GRANDES ORIENTATIONS ET PRIORITES DU BUDGET 2020

En 2019, l'activité économique s'est déroulée dans un environnement marqué sur le plan international, par le risque de nouvelles escalades des tensions commerciales entre les grandes puissances économiques, les incertitudes en Europe et sur le plan interne, par la persistance de la crise socio-politique dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest et l'incendie de la Société Nationale de Raffinage (SONARA) en fin mai.

Fort de ce contexte, il est entrevu un ralentissement de la croissance économique en 2020.

IV.1. Priorités du budget 2020

- La réduction du déficit budgétaire ;
- L'amélioration de la qualité de la dépense publique ;
- L'accroissement des recettes internes non pétrolières, tout en maintenant stable à 13% le taux de pression fiscale (poids des recettes fiscales sur les richesses créées) ;
- La réduction du poids de la dette publique (intérieure et extérieure) ;
- L'amélioration du climat des affaires.

IV.2. Hypothèses retenues pour arrêter le montant du budget

Le budget 2020 a été élaboré sur la base :

- d'une croissance du PIB réel de 4% ;
- d'un taux d'inflation de 2,2% ;
- du prix du baril (159 litres) de pétrole camerounais à 54,4 dollars US (dollar des Etats-Unis) et d'une production pétrolière de 26,5 millions de barils ;
- d'une production de gaz de 72,8 milliards de standard cubic feed et d'un prix du baril de gaz à 5,9 dollars US ;
- d'un taux de change du dollar US à 555,1 FCFA ;
- d'un déficit du solde budgétaire de 2,1% de la richesse totale du pays (PIB).

IV.3. Objectifs du budget 2020

Des objectifs ont été fixés sur les plans économique et social et au niveau de la gouvernance de l'Etat :

Au niveau économique	Au niveau social	Au niveau de la gouvernance de l'Etat
Renforcer l'infrastructure énergétique	Améliorer l'accès à une éducation de qualité	Réduire le train de vie de l'Etat
Parachever les travaux liés à l'organisation de la Can 2021	Lutter contre l'exclusion pour une meilleure protection des personnes handicapées	Augmenter le niveau des recettes non pétrolières
Rendre effective la révolution agricole et industrielle	Améliorer l'accès aux services publics de l'eau potable et de l'électricité	Améliorer la qualité de la dépense publique
Soutenir le développement de l'économie numérique (économie basée sur l'informatique)	Renforcer le système de santé en améliorant (les équipements, le personnel et l'accès aux médicaments) le dispositif de couverture sanitaire	Intensifier la lutte contre la corruption et les atteintes à la fortune publique
Développer les infrastructures de transport (routes, le chemin de fer, le port et les aéroports) dans le but de faciliter les échanges et de désenclaver les bassins de production	Faciliter la réintégration des personnes démobilisées dans le cadre du Comité National de Désarmement-Démobilisation-Réintégration	Poursuivre l'assainissement du fichier solde

■ Source : MINFI

IV.4. Quelques mesures fiscales du budget 2020

Il est, entre autres, envisagé les mesures suivantes :

- une meilleure taxation des transactions électroniques (par exemple les achats sur internet) ;
- la lutte contre les transferts frauduleux de bénéficiaires à l'étranger ;
- la modernisation de la perception de certains droits de timbre ;
- l'allègement de l'imposition des PME ;
- la réduction du nombre d'opérations de paiement des impôts et taxes ;
- la hausse du droit d'accises sur les produits qui nuisent à la santé, à la moralité et à l'environnement (tabacs, alcools, hydroquinone, déchets industriels, véhicules, motos, produits finis à fort pourcentage de sucre) ;
- l'augmentation progressive des droits de douane sur les produits de première nécessité (riz, blé, poisson, etc.) pour diminuer les importations et soutenir le développement de ces filières au niveau local ;
- la hausse relative de l'impôt sur l'exportation des produits bruts (bois, cacao, etc.) par rapport à ceux qui ont subi une transformation locale ;
- la révision des taux du tarif extérieur commun, pour mieux protéger l'économie camerounaise ;
- la réduction des étapes, des coûts et des délais pour le dédouanement des produits importés.

IV.5. Orientations au niveau des dépenses

Une bonne gestion de la dépense publique passera, entre autres, par :

- la poursuite des efforts de réduction du train de vie de l'Etat ;
- la mise en fonction effective de l'application SIGIPES II pour une meilleure gestion des pensions et des carrières du personnel de l'Etat ;
- la hausse des dépenses d'investissement afin de finaliser les grands projets de première génération et lancer ceux de deuxième génération, destinés à accélérer l'industrialisation du pays ;
- l'adaptation des moyens de production de la SONARA à un niveau d'activités prévu pour l'aider à être plus compétitif ;
- la rationalisation des Comptes Affectation Spéciale, qui sont passés de 14 à 10 pour une enveloppe globale de 43,7 milliards contre 45,5 milliards en 2019 soit une baisse de 4% ;
- le bon suivi de l'exécution budgétaire.

V. BUDGET 2020 EN CHIFFRES

V.1. Les données importantes

Le budget 2020 s'équilibre en recettes et en dépenses à 4 951,7 milliards de FCFA, en diminution de 260,3 milliards par rapport à celui de 2019. Cette baisse s'explique essentiellement par la volonté du Gouvernement de réduire la dette publique et par la baisse des recettes pétrolières.

On relève entre autres données importantes :

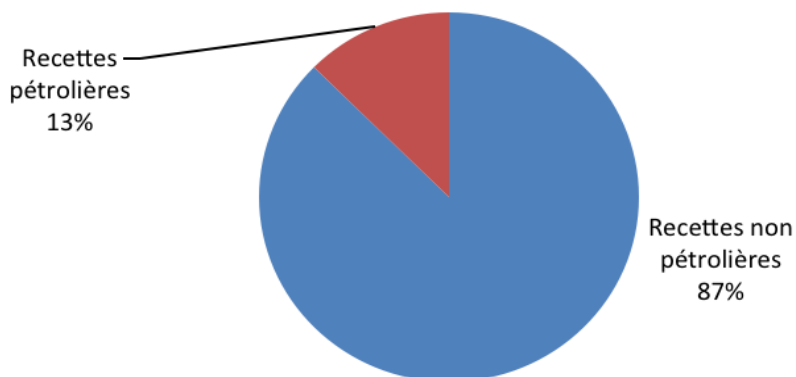
- l'augmentation des recettes fiscales de 38,2 milliards tirés par la hausse de 55,7 milliards des impôts sur les revenus des personnes physiques et de 46,9 milliards des taxes sur des produits déterminés et droits d'accises ;
- la baisse des recettes de TVA de 79,6 milliards (du fait du ralentissement de la croissance de 0,2 point) ;
- l'augmentation des dépenses en capital (investissement) de 18,3 milliards ;
- l'augmentation des dépenses de personnel de 34,2 milliards ;
- la diminution des dépenses sur biens et services de 22 milliards ;
- la baisse du service de la dette (remboursement du capital et des intérêts sur la dette de l'Etat) de 271,1 milliards.

V.2. Recettes budgétaires

Les ressources prévues dans le budget 2020 sont de 3 719,2 milliards de FCFA. Elles se subdivisent en recettes budgétaires internes et dons. Les dons s'élèvent à 102 milliards.

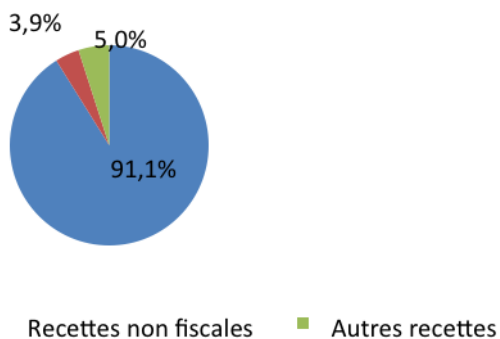
Les recettes internes sont constituées des recettes non-pétrolières et des recettes pétrolières.

Poids des composantes des recettes budgétaires internes



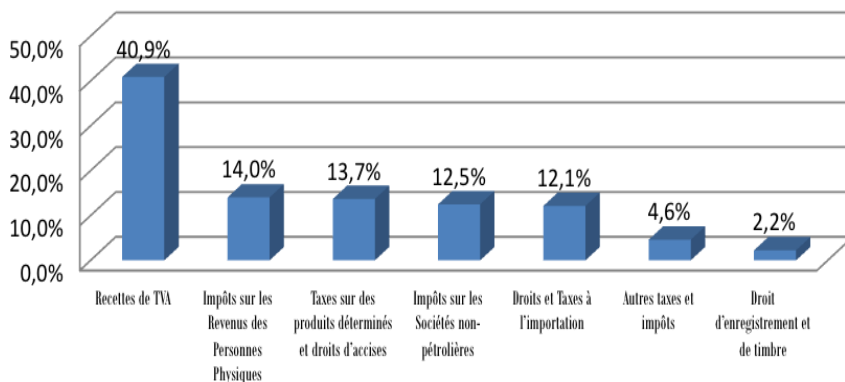
Les recettes non-pétrolières sont constituées des recettes fiscales, des recettes non-fiscales et des autres recettes (cotisations sociales).

Poids des composantes des recettes non-pétrolières dans le budget 2020.



Les principales recettes fiscales sont : les recettes de TVA (taxe sur la valeur ajoutée) ; les Impôts sur les sociétés non-pétrolières (IS) ; les taxes sur des produits déterminés et droits d'accises ; les IRPP (impôts sur les revenus des personnes physiques) ; les droits et taxes à l'importation ; le droit d'enregistrement et de timbre.

Poids des composantes des recettes fiscales

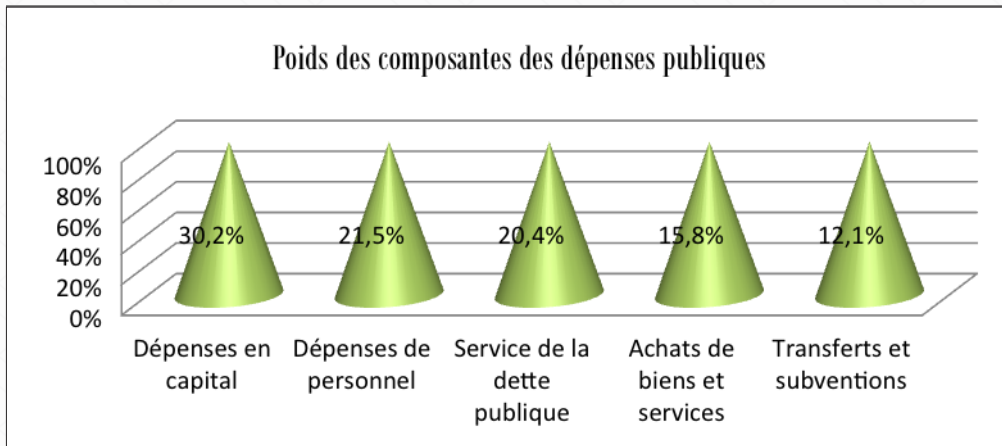


Rubrique	Montant attendu en 2020 (en milliards de F CFA)
Recettes budgétaires internes (I+II)	3 719,2
I- Recettes non pétrolières (1+2+3)	3 251,2
1-Recettes fiscales	2 962,2
Recettes de TVA	1 210,9
Impôts sur les Sociétés non-pétrolières	370
Taxes sur des produits déterminés et droits d'accises	404,9
Impôts sur les Revenus des Personnes Physiques	415,3
Droits et Taxes à l'importation	359,4
Droit d'enregistrement et de timbre	65,8
2- Recettes non fiscales	127
3- Autres recettes	162
II- Recettes pétrolières	468

■ Source : Loi de Finances 2020

V.3. Principales dépenses de l'Etat

Les dépenses du budget général s'établissent en 2020 à 4 951,7 milliards de F CFA. Le budget 2020 consacre plus de 30% de l'enveloppe aux dépenses en capital.



Dépenses publiques (en milliards de F CFA)	4 951,7
Dépenses de personnel	1 066,2
Achats de biens et services	780
Transferts et subventions	597,3
Dépenses en capital	1 496,3
Service de la dette publique	1 011,9

■ Source : Loi des Finances 2020

V.4. Affectation par secteur

Par rapport à l'exercice 2019, excepté les secteurs de la souveraineté, de l'administration générale et financière ainsi que des infrastructures dont les dépenses ont baissé, on note un accroissement du budget dans les autres secteurs.

Il est important de relever que la poursuite de l'amélioration de la gestion de la dépense publique s'est traduite par la baisse de 333,3 milliards du budget des activités non réparties par fonctions. Plus spécifiquement, les dépenses communes baissent de 25,6% pour s'établir à 268,9 milliards. Il en est de même des interventions de l'Etat qui diminuent de 8,9% pour se situer à 267,2 milliards en 2020.

SECTEURS	2018	2019	2020	Variations (2020/2019)
SOUVERAINETE	212,4	224,9	215,9	- 9,0
DEFENSE ET SECURITE	370,6	385,0	397,1	12,1
ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCIERE	700,0	628,9	615,9	- 13,0
ENSEIGNEMENT, FORMATION ET RECHERCHE	716,9	736,4	777,0	40,7
COMMUNICATION, CULTURE, SPORTS ET LOISIRS	174,2	104,5	156,9	52,4
SANTE	187,0	212,4	233,3	20,9
AFFAIRES SOCIALES	21,4	25,6	35,7	10,1
INFRASTRUCTURES	644,8	1 000,6	915,3	- 85,3
PRODUCTION ET COMMERCE	204,2	293,3	337,5	44,2
ACTIVITES NON REPARTIES PAR FONCTIONS	1 458,0	1 600,5	1 267,2	- 333,3
TOTAL	4 689,5	5 212,0	4 951,7	- 260,3

■ Source : MINFI/DGB.

V.5. Affectation des moyens budgétaires par ministère

Par rapport à l'exercice 2019, excepté les Ministères en charge « des Postes et télécommunications » (-29,2%), des « Sport et de l'éducation physique » (-28,8%), des « Forêts et Faune » (-22,7%) et de « la recherche scientifique et des innovations » (-1,7%), on note une stabilité ou un accroissement du budget des autres ministères et Institutions publiques.

Les Ministères	Montant (en milliards de FCFA)	Poids dans le Budget de l'Etat (en %)
Ministère des travaux publics (MINTP)	459,6	9,3
Ministère des enseignements secondaires (MINESEC)	404,9	8,2
Ministère de l'eau et de l'énergie (MINEE)	244,2	4,9
Ministère de l'éducation de base (MINEDUB)	235,3	4,7
Ministère de la défense (MINDEF)	234,2	4,7
Ministère de la santé publique (MINSANTE)	213,7	4,3
Ministère de l'habitat et du développement urbain (MINHDU)	146,1	2,9
Délégation générale à la sûreté nationale (DGSN)	104,5	2,1
Ministère de l'agriculture et du développement rural (MINADER)	90,9	1,8
Ministère des sports et de l'éducation physique (MINSEP)	72,4	1,5

■ **Source** : Loi de Finances 2020.

V.6. Top 10 des programmes (Poids budgétaire)

Intitulé des programmes	Montant de l'enveloppe (en milliards de FCFA)
Construction des routes et autres infrastructures (MINTP)	299,7
Amélioration de la qualité de l'éducation et de la vie en milieu scolaire (MINESEC)	219,6
Universalisation du cycle primaire (MINEDUB)	186,9
Offre d'énergie (MINEE)	122,7
Renforcement de la défense du territoire (MINDEF)	121,8
Prise en charge des cas (MINSANTE)	113,2
Accès à l'eau potable et à l'assainissement liquide (MINEE)	82,9
Développement des infrastructures de transport urbain (MINH DU)	71,5
Développement des infrastructures sportives (MINSEP)	57,9
Modernisation des infrastructures du monde rural et de production (MINADER)	42,7

■ Source : MINFI/DGB

V.7. Quelques grands projets du gouvernement au titre des dépenses d'investissement

N°	Intitulé du projet	Objectif	Coût du projet(en millions de FCFA)	Montant prévue en 2020(en millions de FCFA)	Etat de mise en œuvre
1	Aménagement hydroélectrique de Memve'ele	Accroître l'offre d'énergie de 211Mw	380 000	9 509	Le barrage est achevé depuis juin 2017. Cependant, certains ouvrages d'évacuation d'énergie sont en cours de construction sur la ligne Ebolowa-Yaoundé pour son exploitation. Ces travaux devront s'achever d'ici aout 2020
2	Construction d'un aménagement hydroélectrique à Warak sur la BINI avec ligne de transport	Accroître l'offre d'énergie de 75Mw	178 286	46 700	Cet ouvrage dont la construction a démarré en fin 2018 devrait être livré en 2023
3	Aménagement hydroélectrique de Lom Pangar	Produire 30 Mw d'énergie	73 880	10 000	La construction de l'usine à pied d'une capacité de 30Mw pour couvrir les besoins énergétiques de la Région de l'Est a démarrée le 15 mars 2019. Ces travaux devront s'achever en 2022

N°	Intitulé du projet	Objectif	Coût du projet(en millions de FCFA)	Montant prévue en 2020(en millions de FCFA)	Etat de mise en œuvre
4	Construction de l'autoroute Yaoundé-Douala (Phase 1)	Mise en place d'une voie de circulation rapide entre les deux capitales	284 000	31 100	Cette phase qui comporte 60 Km d'autoroute et 25 Km de voie de rétablissement est réalisée à 93%. Elle devrait s'achever en fin 2020.
5	Construction Ring Road	Relier les principales villes du Nord-Ouest et le Cameroun au Nigéria	197 270	12 500	Les études techniques nécessaires seront réalisées en 2020
6	Construction de l'autoroute Yaoundé-Nsimalen	Mise en place d'une voie de circulation rapide entre l'aéroport et le centre-ville	64 000	8 450	Ce projet s'exécute sur une section rase campagne et une section urbaine. Sa réalisation en section rase campagne connaît une exécution d'un taux de 90% tandis qu'en section urbaine, les études d'Avant-projet-Sommaire se poursuivent.
Total				118 259	

V.8. Dépenses de décentralisation

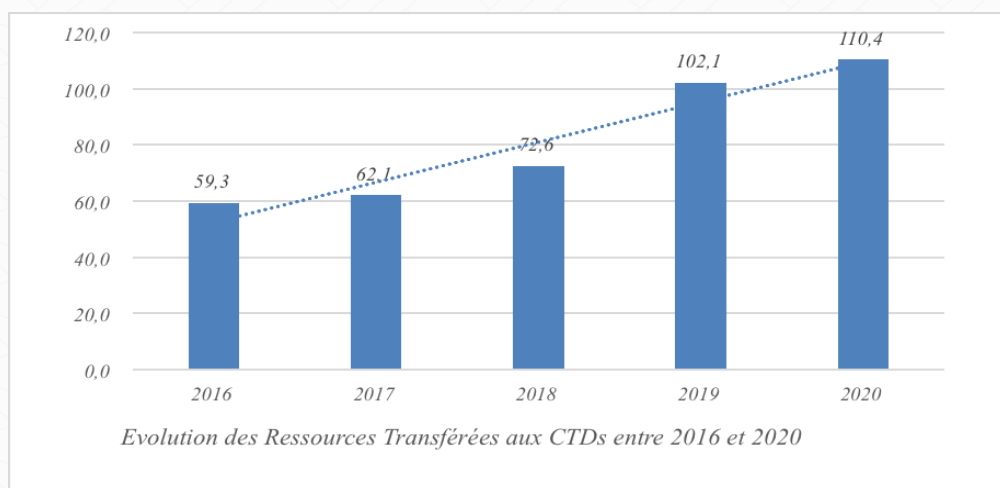
Le budget de 2020 entend maintenir l'impulsion forte qui a été donnée au processus de décentralisation dans le cadre de la loi de finances 2019. En effet, les choix des projets à financer sont comme en 2019 restés sous la responsabilité des Collectivités Territoriales Décentralisées. La dotation générale de 36 milliards en investissement et 5 milliards en fonctionnement a été maintenue en 2020.

Cette dotation vient s'ajouter aux ressources transférées à diverses communes à partir des budgets des départements ministériels pour un montant total de 69,4 milliards en 2020 contre 61 milliards en 2019. Ainsi, le montant total des ressources transférées en 2020 se chiffre à 110,4 milliards contre 97 milliards en 2019, soit une augmentation de 13,4 milliards.

Les ressources(en million de FCFA) transférées se présentent comme suit.

	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	DEPENSES COURANTES	TOTAL
MINAC	225	-	225
MINEDUB	13 326	6 035	19 361
MINSEP	393	-	393
MINCOMMERCE	500	-	500
MINTOURL	1 200	-	1 200
MINJEC	1 531	-	1 531
MINEPDED	570	-	570
MINADER	6 975	-	6 975
MINEPIA	3 000	-	3 000
MINEE	6 830	-	6 830
MINFOF	300	-	300
MINEFOP	500	-	500
MINTP	12 000	85	12 445
MINDHU	5 619	-	5 619
MINPMEESA	670	-	670
MINSANTE	7 114	-	7 114
MINAS	674	176	850
MINPROFF	561	1 104	1 665
Total Dépenses transférées	61 988	7 400	69 388

DOTATION GENERALE	MONTANT (en millions de F CFA)
INVESTISSEMENT (MINDDEVEL)	36 000
FONCTIONNEMENT (CHAPITRE DEPENSES COMMUNES)	5 000
TOTAL	41 000



V.9. Déficit budgétaire et son financement

Le solde budgétaire du Cameroun s'élève en 2020 à -512,5 milliards de FCFA. Il se calcule comme suit :

Total net des recettes (Total des recettes moins remboursement des crédits de TVA)	-	Total des dépenses excluant le remboursement du capital de la dette	=	Solde Budgétaire : Déficit
3 647,2 (milliards de FCFA)		4 159,7 (milliards de FCFA)		- 512,5 (milliards de FCFA)

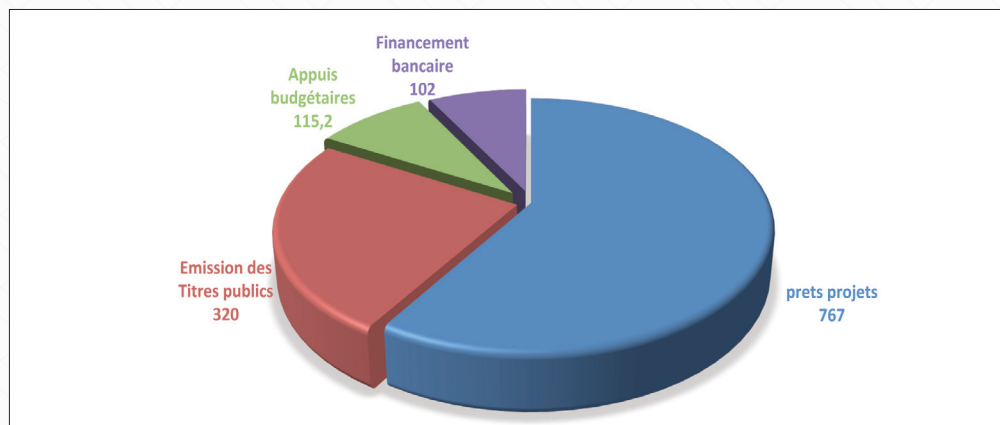
L'Etat finance le déficit budgétaire par des emprunts. Dans le budget 2020, les besoins de financement de l'Etat Camerounais s'élèvent à 1 304,5 milliards de FCFA.

Comme consigné dans le tableau ci-après :

Besoins de financement	Montant (en milliards de FCFA)
Déficit budgétaire de 2020	512,5
Amortissement de la dette extérieure	302,2
Amortissement de la dette intérieure	345,8
Restes à payer et arriérés intérieurs y compris la dette non structurée	72,0
Remboursement des crédits TVA	72,0
TOTAL	1 304,5

■ Source : MINFI/DGB.

L'Etat a recours aux sources suivantes d'emprunts (en milliards) pour financer ses besoins :



■ Source : Loi de Finances 2020

VI. LES DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

Loi n 2018/011 du 11 juillet 2018 portant Code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques ;

Loi n 2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime financier de l'Etat et des autres entités publiques.

Loi des Finances de la République du Cameroun 2020 ;

Décret n 2019/281 du 31 mai 2019 portant Calendrier budgétaire de l'Etat ;

Base de données du Ministère des Finances ;

Base de données du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire.

VII. LES INFORMATIONS UTILES À SAVOIR

Direction Générale du Budget, Bâtiment B, Ministère des Finances,

Téléphone : 222 22 14 46

Sites Web :

- www.minfi.gov.cm
- www.minapat.gov.cm
- www.dgb.cm
- www.impots.cm
- www.douanescustoms-cm.net
- www.dgtcfm.cm



